



المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

APPEL A CANDIDATURE



GRAND PRIX DE L'INNOVATION ÉTUDIANT LAFARGE ALGÉRIE

[Développement durable dans la chaîne de
valeur de l'activité cimentière]

Inscriptions jusqu'au 31 Décembre 2022
Date limite de réception des projets le 28 Février 2023

M. Nicolas GEORGE
Représentant du Groupe HOLCIM en
Algérie.

Prof. Abdelouahab MEKHALDI
Directeur de l'École Nationale
Polytechnique « ENP »

SOMMAIRE

- I. LE CONCOURS
- II. LE PROJET
- III. DÉROULEMENT DU CONCOURS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION
- IV. CONTENU DU DOSSIER
- V. LE JURY
- VI. PRIX ET RÉCOMPENSES

I. LE CONCOURS

Article 01 : Annonce du concours

- Lafarge Algérie, organise en partenariat avec l'École Nationale Polytechnique « ENP », la première édition du Grand Prix de l'Innovation Étudiant Lafarge Algérie, pour la mise à compétition d'idées innovantes pour une stratégie de développement durable assurant une compétitivité dans la chaîne de valeur de l'activité cimentière

Article 02 : Objectif du concours

La 1^{ère} édition du Grand Prix de l'Innovation Étudiant Lafarge Algérie 2022/ 2023 est initiée par Lafarge Algérie. Ce concours a pour objectifs :

- D'encourager l'innovation et l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité dans le milieu étudiant,
- De détecter les projets innovants et soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à un prix ou/et à un accompagnement adapté,
- D'accroître les capacités de l'étudiant à présenter une idée en quelques minutes et la défendre,
- De pousser les étudiants à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- D'inciter les étudiants à présenter des projets dont la faisabilité technique, économique et juridique est établie et qui peuvent donner lieu, à court terme, des projets d'innovation,
- D'encourager les étudiants à présenter et à valoriser leurs innovations,
- D'inciter et d'encourager les étudiants à s'inscrire dans des démarches d'industrialisation de leurs innovations et de valorisation de leurs résultats de recherche,
- De promouvoir et de médiatiser les innovations des lauréats de ce concours,
- De créer un environnement de compétition favorisant la concurrence à valeur ajoutée,
- De renforcer les liens entre le secteur de la formation supérieure et de la recherche et le secteur économique,
- De récompenser et d'inciter les participants ayant développé un projet innovant à persévérer dans le domaine entrepreneurial.

Article 03 : Thématique du Concours

La première édition du Grand Prix de l'Innovation Étudiant Lafarge Algérie sera organisée sous quatre [04] thématiques, :

- Thème N°01 : Comment réduire l'empreinte carbone dans la production et la commercialisation du ciment?
- Thème N°02 : Comment simplifier et/ou optimiser l'utilisation des procédés industriels?
- Thème N°03 : Comment réduire, remplacer les ressources naturelles dans la production du ciment ?
- Thème N°04 : Quels matériaux pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment ?

Article 04 : Objectif de la thématique

L'étudiant doit présenter des idées pour trouver les meilleurs moyens de réduire l'empreinte carbone pendant la fabrication et la commercialisation du ciment et à trouver de nouveaux matériaux plus écologiques.

[Pour inspiration : www.lafarge.dz & www.Holcim.com]

Article 05 : Frais de participation

Le droit de participation au concours est gratuit. Toutefois, les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant le jury, frais de déplacements, etc.) sont à la charge des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

II. LE PROJET

Article 06 : Réflexion

L'étudiant devra présenter un projet en faisant preuve de créativité, d'innovation et de réalisme.

- L'innovation de production et de commercialisation : Améliorations sensibles des spécifications techniques pour réduire l'empreinte carbone dans la production et la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation,
- L'innovation de produit : L'introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment,
- L'innovation d'organisation : La mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation pour réduire, remplacer les ressources naturelles dans la production du ciment,
- L'innovation de procédé : La mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel, pour simplifier et/ou optimiser l'utilisation des procédés industriels.

III. DÉROULEMENT DU CONCOURS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 07 : Etudiants concernés

Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits en graduation dans les établissements suivants:

- École Nationale Polytechnique « ENP »
- École Nationale Supérieure de Technologie « ENST »
- École Supérieure des Sciences Appliquées d'Alger « ESSAA »
- École Nationale Supérieure des Travaux Publics « ENSTP »
- École Nationale Supérieure d'Hydraulique « ENSH »
- Et l'Université de Ain Témouchent. Belhadj Bouchaib « UBBAT »

Article 08 : Inscription

- Les candidats au concours devront manifester leur souhait de participation via un formulaire d'inscription en ligne au plus tard le Samedi 31 Décembre 2022, [Lien du formulaire sur lafarge.dz],
- Le concours est ouvert à tous les étudiants désirant participer et inscrits dans l'une des écoles citées sur l'article 7,
- Le formulaire de préinscription est téléchargeable sur les liens suivants : www.lafarge.dz,
- Les documents du concours seront disponibles sur les mêmes liens à partir du 21 Novembre 2022,
- Le code d'inscription, délivré par Lafarge Algérie lors de l'inscription, doit figurer sur tous les documents présentés.

Article 09 : Encadrement

Les candidats ont la possibilité de travailler en binôme, trinôme ou quadrinôme et peuvent être de différentes écoles. Chaque groupe inscrit au concours doit être représenté par un chef de projet !

Article 10 : Durée du concours

- Lancement officiel du concours et ouverture des inscriptions : Lundi 21 Novembre 2022
- Fermeture des inscriptions : Samedi 31 Décembre 2022
- Dépôt du dossier de participation [Projet] : Mardi 28 Février 2023
- Présélection des projets : Mercredi 15 Mars 2023
- Délibérations : Dimanche 19 Mars 2023
- La Finale et Cérémonie de remise des prix : Mai 2023

Article 11 : Dépôt des dossiers

- La date limite de dépôt des dossiers de participation au concours est fixée le Mardi 28 Février 2023.
- Le chef du projet doit présenter son dossier en respectant l'anonymat. Le dossier doit impérativement comporter le code d'identification, délivré lors de l'inscription.
- Les projets proposés, ne doivent pas avoir été traités auparavant lors d'un précédent concours ou exposition.
- Un seul dossier de participation sera accepté par candidat.

Article 12 : Présélection

À partir de la date de dépôt du projet, un jury procédera à une première étape de présélection.

Article 13 : Remise des prix

Les prix seront remis lors d'un dîner organisé par Lafarge Algérie **en Mai 2023**.

Article 14 : Propriété intellectuelle

- À l'issue de ce concours tous les travaux présentés seront désormais la propriété intellectuelle conjointe de Lafarge Algérie et du/des candidat(s), sans que les concurrents ne puissent se prévoir d'aucun recours en droit d'auteur que ce soit.
- L'idée, ou le projet, peut faire l'objet d'un PFE [Le projet de fin d'études], avec l'accord de l'établissement de rattachement.

IV. CONTENU DU DOSSIER

Article 15 : Contenu du dossier

Le dossier de candidature doit présenter :

- La liste des membres de l'équipe (en cas de participation par équipe).
- Un résumé de 500 mots maximum de son projet. Ce résumé doit être présenté de manière claire et précise et rédigé pour permettre une bonne compréhension du projet.
- Une présentation sous format PowerPoint, avec au maximum 10 slides.
- Éventuellement une vidéo d'une durée maximum de 2 minutes peut être présentée.
- Le dossier de candidature peut être rédigé en langue française ou en langue anglaise.

V. LE JURY

Article 16 : Critères de présélection / sélection

L'évaluation des projets présentés dans le cadre du Concours s'appuie sur l'analyse des dimensions humaine, technologique, environnementale, juridique, financière et commerciale.

La sélection des projets se fait ainsi sur la base des principaux critères suivants :

- Critère N° 01 : l'originalité du projet;
- Critère N° 02 : Caractère innovant de l'idée;
- Critère N° 03 : L'objectif de l'innovation ;
- Critère N° 04 : Viabilité économique du projet ;
- Critère N° 05 : Potentiel significatif de développement et de création de valeur ;
- Critère N° 06 : Motivation et capacité du candidat à présenter et défendre son projet ;
- Critère N° 07 : Capacité du candidat à s'impliquer dans le projet ;
- Critère N° 08 : Les impacts du projet en matière de développement durable et de retombées sociétales.

Chaque projet doit ainsi expliciter sa contribution au développement durable, en présentant les effets, quantifiés autant que possible, directs ou indirects, positifs ou négatifs, estimés pour les axes ci-dessous :

- atténuation au changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et réduction de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- impact sociétal.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne la conformité de la candidature aux critères de sélection.

Article 17 : Jury

- Le jury a pour mission de désigner les lauréats de l'appel à projets selon les critères de sélection définis par l'article 16. Ses délibérations restent strictement confidentielles et il n'est pas tenu de justifier ses décisions. Le jury sera composé de 8 membres. Un enseignant de chaque école, un représentant de Lafarge Algérie et un représentant du Ministère [Parrain du concours].
- Le président du jury est élu par ses pairs, le jour de la présélection,
- Le jury peut effectuer une évaluation des projets présélectionnés par une commission technique. Le jury du concours est souverain, ses décisions sont sans appel.

Article 18 : Engagement des membres du jury

Les membres du jury s'engagent à :

- Prendre part aux différentes réunions auxquelles ils seront conviés par les organisateurs du concours ;
- Signer une déclaration de confidentialité par laquelle ils s'engagent sur l'application des principes déontologiques suivants : confidentialité, impartialité et conflits d'intérêts ;

VI. PRIX ET RÉCOMPENSES

Article 19 : Nature des prix

Tous les participants aux concours recevront une attestation de participation

Les trois lauréats recevront les prix du Grand Prix de l'Innovation Étudiant de Lafarge Algérie 2022/2033 suivants:

- 1er Prix : 450.000 DZD (*)
- 2ème Prix : 300.000 DZD (*)
- 3ème Prix : 150.000 DZD (*)

[*] Sous forme de bons d'achat [Voyages Touristiques, Voyages d'étude, Équipements informatiques, ...Etc.]

Article 20 : Cérémonie de remise des prix

La présence des lauréats est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

Article 21 : Divers

- Le lauréat classé premier pourra être appelé à présenter son projet à l'assistance.
- La participation à ce concours d'innovation implique pleinement l'acceptation du présent règlement.
- Les questions peuvent être posées par mail à l'adresse suivante : dz.envoi.newsletter@lafarge.com

Article 22 : Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Accepter l'intégralité des termes et conditions fixés par le présent règlement.
- Garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.
- Au cas où leur projet sera sélectionné, venir présenter oralement au lieu et date de convocation du jury qui leur seront indiqués.
- Être présent à la cérémonie de remise des prix.
- Participer aux opérations de relations publiques et de presse relatives au concours.
- Autoriser expressément les organisateurs du concours à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier ou internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leurs projets. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la réunion des jurys et de la remise des prix.

Les candidats porteurs de projet attestent en plus que :

- Le projet soumis n'est pas incubé ou accéléré en dehors de la compétition.

Article 23 : Clause de réserve

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou de son annulation.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le concours selon les circonstances, sans avoir à en justifier les raisons, et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Cette annulation ne donne droit à aucun dédommagement. De même, la modification de la date et du lieu des différentes étapes de sélection du concours ne donne pas droit à un dédommagement.